



2131 - Promotion de l'économie bas-rhinoise (ADIRA et Alsace International)

Contrat d'objectifs 2013 de l'ADIRA

Rapport n° CP/2013/13

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'approbation du contrat d'objectifs 2013 de l'ADIRA et de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.855.358 € au titre de l'année 2013.

Bilan 2012

Les éléments ci-dessous synthétisent les chiffres clés de l'année 2012 :

- Accompagnement des entreprises locales : 305 nouveaux projets traités, 121 aboutis, représentant 1.821 créations d'emploi et 186 millions d'euros d'investissement.
- Accompagnement des mutations économiques : moins de dossiers qu'en 2011, mais des dossiers plus emblématiques (STRACEL, GM...) et de plus en plus pointus en terme d'expertise.
- Prospection France : 13 dossiers en cours de traitement et 3 projets implantés.
- Actions en faveur de l'innovation : Conduite de l'action Lean & Green dont l'objectif est d'accroître l'efficacité industrielle et environnementale des entreprises. Définition d'outils et de méthodologie d'évaluation quantitative et qualitative. Pool de 20 entreprises. Action menée en collaboration avec l'INSA pour la partie recherche.
- Accompagnement des projets territoriaux : Suivi actif de 5 plateformes départementales, de 15 zones d'activités intercommunales, 2 pépinières et 4 hôtels d'entreprises. Accompagnement du Conseil Général du Bas-Rhin sur les contrats de territoire. Publication de chiffres-clés économiques à l'échelle des cantons, suivi de nombreux groupes de travail (SCOT, Pépinières et hôtels d'entreprises en Alsace, immobilier d'entreprises, observatoire des ZA, qualité des ZA,...). Mise en œuvre de alsace-developpement.com, site internet de promotion du foncier et de l'immobilier publics.

Les axes d'intervention 2013

Dans la perspective de la fusion prochaine des agences de développement économique, le contrat d'objectifs de l'ADIRA pour 2013 s'inscrit dans la continuité des missions définies dans la convention cadre 2010-2012 adoptée par le Conseil Général du Bas-Rhin le 14 décembre 2009. L'ADIRA exercera ses missions selon les huit axes d'actions suivants :

Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement

Déclinée pour les opérations les plus complexes, cette ingénierie de projet sera mise en œuvre pour : identifier de nouveaux projets de développement ou de pérennisation d'activités (investissement, embauche, innovation, international, développement durable ...), mener des recherches foncières et immobilières, apporter conseil et appui en matière de montages financiers publics et privés, mobiliser et mettre en relations des partenaires économiques, techniques, institutionnels ... (prestataires, entreprises, universités, centres de recherche ...).

L'ADIRA poursuivra l'approche systématique des principaux employeurs industriels et internationaux du Bas-Rhin afin d'anticiper d'éventuelles difficultés ou au contraire, de saisir en amont des opportunités de développement des sites bas-rhinois.

Elle travaillera également en collaboration avec les autres acteurs régionaux du développement économique, notamment la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, avec laquelle une convention définit les synergies et rôles de chacun dans le soutien aux entreprises bas-rhinoises.

Accueil, implantation, intégration et suivi des entreprises étrangères

En relais à l'action d'Alsace International, l'ADIRA est chargée d'assurer l'ingénierie de l'implantation des nouveaux investisseurs. L'objectif est d'assurer aux entreprises internationales une qualité de contact et de service continue : validation du site, accompagnement de la création, montage des dossiers d'aides, accueil des personnels, mise en réseau avec l'université et les centres de recherche, information aux élus et à la presse...

Accompagnement des mutations économiques

La conjoncture actuelle faisant qu'un grand nombre de sociétés bas-rhinoises sont confrontées à des difficultés économiques voire des restructurations, 2013 laisse augurer de nouvelles mutations économiques sur le territoire alsacien. L'ADIRA poursuivra son action auprès des entreprises et des territoires en difficultés. Il s'agit notamment d'assurer une veille économique, de participer aux réseaux d'alerte et d'intervention, d'accompagner les entreprises auprès du Médiateur Régional du Crédit, d'élaborer des diagnostics individuels, de rechercher des commandes, des activités nouvelles ou des partenaires, d'accompagner les restructurations et les reprises (ingénierie de projet, appui aux cellules de reclassement, ré-industrialisation de sites, information des élus...).

Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de pratiques innovantes, l'émergence de pôles de compétences et d'actions collectives

Moteur du développement endogène, l'innovation est une des « clés » de l'avenir de l'économie bas-rhinoise. L'ADIRA contribuera au développement des liens entre les entreprises et les acteurs publics de la recherche en s'appuyant sur diverses initiatives : pôles de compétitivité, Alsace Innovation, la SATT ...

L'ADIRA apportera également son expertise en matière d'offre foncière/immobilière pointue, adaptée à l'accueil d'activités scientifiques et technologiques, participera au développement des pôles et clusters et, plus largement, s'associera au lancement d'actions collectives susceptibles de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises locales.

L'opération Lean & Green sera également poursuivie en 2013. L'ADIRA continuera avec tous les acteurs à travailler sur les indicateurs Green. Le travail doit, à terme, aboutir à une meilleure approche des indicateurs à mettre en place en fonction du niveau de l'entreprise en matière environnementale.

L'ADIRA lancera une nouvelle démarche partenariale concernant l'attractivité des cadres ainsi qu'une réflexion pour la mise en œuvre d'actions dans les domaines de l'économie circulaire

Accompagnement des projets territoriaux

Comme elle le fait pour les acteurs économiques, l'ADIRA apportera un soutien et un accompagnement aux initiatives territoriales, notamment dans l'ingénierie de projets fonciers (création et extension des zones d'activités économiques) et immobiliers (accompagnement de projets immobiliers individuels -ALSABAIL ou bâtiments relais-, appui aux politiques régionale et départementale en faveur des pépinières et hôtels d'entreprises...), participation aux réflexions stratégiques, action en faveur des réseaux (réseau départemental des acteurs du développement des territoires, club des développeurs, appui aux agents des structures intercommunales)

L'ADIRA sera également mobilisée pour contribuer à la promotion des zones d'activités et à l'animation des Plates-Formes Départementales. Pour cela, elle s'appuiera notamment sur le site internet de promotion de l'offre immobilière (alsace-developpement.com), dont elle assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte des trois agences de développement économique et des trois collectivités financeurs.

L'expertise de l'ADIRA pourra également être sollicitée pour alimenter différentes réflexions stratégiques ou prospectives (SCOT, Contrats de Territoires ...). Enfin, dans ce cadre, l'ADIRA s'attachera également à contribuer à la politique insertion-emploi du Conseil Général du Bas-Rhin (RSA notamment).

Accompagnement des collectivités dans la gestion des plates-formes départementales

L'ADIRA accompagnera les collectivités maître d'ouvrage de ces plates-formes dans leur mise en œuvre et leur gestion, via les actions suivantes : animation de la zone, émergence et mise en œuvre d'actions collectives, accompagnement des entreprises pendant et après leur installation, mise en place d'outils de gestion et d'évaluation, mise en place de procédures de suivi concernant l'entretien des espaces communs et réseaux de la zone.

Information et communication

De façon transversale, l'ADIRA jouera un rôle actif en matière d'information et de communication sur l'économie bas-rhinoise : tenue de bases de données (entreprises, Z.A., immobilier...), veille et intelligence économique, suivi de l'actualité législative et fiscale, outils électroniques, préparation des éléments servant aux interventions publiques, études et diagnostics ...

Promotion, prospection France

L'ADIRA souhaite mettre en œuvre différentes actions de promotion et de prospection d'entreprises sur le territoire national afin de les inciter à s'implanter dans le Bas-Rhin. Les actions se déclineront comme suit : promotion et marketing direct, prospection.

Budget 2013

Pour l'année 2013, le budget global de l'ADIRA est estimé à 2.558.228 €.

Aux côtés du Département (1.855.358 €), les principaux financeurs de l'ADIRA sont la Région Alsace (471.000 €), la Communauté Urbaine de Strasbourg (175.000 €) et la CCI de Strasbourg (25.000 €). Le reste du co-financement est apporté par la Chambre de Métiers d'Alsace (1.260 €), l'Union des Industries du Bas-Rhin (1.500 €), les cotisations des membres statutaires (2.450 €), les participations d'entreprises (18.520 €) et les produits financiers (8.140 €).

Le projet de contrat d'objectifs 2013 précise l'affectation des moyens de l'ADIRA.

Pour mémoire, la subvention de fonctionnement accordée à l'ADIRA au titre de l'année 2012 s'élevait à 1.935.358 €. Comme pour les autres associations, la dotation départementale 2013 à l'ADIRA est en diminution de 4 %.

Ainsi, il est proposé d'accorder à l'ADIRA une subvention d'un montant de **1.855.358 €** au titre du fonctionnement 2013.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, lors de sa dernière réunion, s'est prononcée favorablement sur le projet de contrat d'objectifs.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27332	65-6574-91	2 620 000,00 €	2 620 000,00 €	1 855 358,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

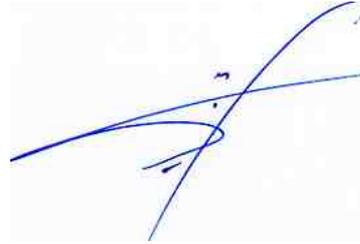
La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Agence de Développement

Economique du Bas-Rhin (ADIRA), une subvention d'un montant de 1.855.358 € au titre de l'année 2013.

Par ailleurs, elle approuve le contrat d'objectifs 2013 à intervenir entre le département et l'ADIRA, annexé à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à signer ledit contrat d'objectifs précisant les modalités de versement de l'aide départementale.

Strasbourg, le 20/12/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL